



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE | 2024

**des producteurs de lapins visés par le
plan conjoint des producteurs de lapins du Québec
et
des membres du Syndicat des producteurs
de lapins du Québec**

**Le 15 novembre 2024
Érablière La Pente Douce**



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 315
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0540
Télécopieur : 450 670-3659
Courriel : lapins@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapinquébec.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION	5
PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	7
PROCÈS-VERBAL.....	8
MOT DU PRÉSIDENT	14
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023	15
ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023.....	27

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION	39
PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	41
PROCÈS-VERBAL.....	42
ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023	42
PRIORITÉS D'ACTION 2023-2024.....	49
RÉSOLUTIONS	50
NOTES	51

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin
du Québec**

**Le 15 novembre 2024
Érablière La Pente Douce**



Le 18 octobre 2024

AVIS DE CONVOCATION

AUX PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

Date :	Le vendredi 15 novembre 2024
Heure :	Inscription : 8 h 30 Début de l'assemblée : 9 h
Lieu :	L'Érablière La Pente Douce 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

AVIS DE CONVOCATION

AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

DATE : Le vendredi 15 novembre 2024
HEURE : après l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint

DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Vous trouverez ci-joint les projets d'ordre du jour de ces assemblées ainsi que les procès-verbaux des assemblées tenues le 10 novembre 2023.

IMPORTANT : Prenez note que les producteurs visés par le plan conjoint seront appelés à voter sur la réorganisation de la mise en marché du lapin de chair. En effet, un état de la situation sera présenté et une recommandation sera ensuite formulée afin de mettre à exécution un plan de travail visant à abolir l'agence

de vente et le contingentement et à les remplacer par une convention de mise en marché. Il s'agit de changements importants aux règles de mise en marché actuelles; vous êtes donc attendus en grand nombre.

Le déroulement de cette journée suivra la procédure d'assemblée délibérante (annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*).

Les différents votes se feront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*. Pour rappel, le vote par procuration est réservé aux personnes morales et, dans un tel cas, une procuration devra être fournie au SPLQ. Vous pouvez transmettre votre procuration par courriel à lapins@upa.qc.ca ou encore la fournir au moment de votre inscription.

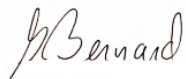
Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur le lapin du Québec sera servi au coût de 30 \$ par personne. **Veillez noter que le paiement du repas se fera sur place; nous vous prions d'apporter le montant exact en argent comptant.**

Afin d'obtenir le nombre exact de convives, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à lapins@upa.qc.ca avant le 28 octobre 2024.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink that reads "Guillaume Bernard". The signature is written in a cursive style.

Guillaume Bernard

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle
Le 15 novembre 2024
Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC			DURÉE (min.)
9 h	1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)		5
9 h 05	2. Nomination d'un président d'assemblée et rappel des règles de la procédure d'assemblée délibérante		5
9 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation		5
9 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour		5
9 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 novembre 2023		15
9 h 35	6. Mot du président du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ)		10
9 h 45	<i>Huis clos des producteurs visés par le plan conjoint</i>	VOTE	75
	7. Réorganisation de la mise en marché du lapin de chair 7.1. Présentation de l'état de la situation 7.2. Recommandation pour mettre à exécution un plan de travail visant à mettre fin à l'agence de vente et au contingentement et à les remplacer par une convention de mise en marché		
11 h 00	8. Mot de la deuxième vice-présidente générale de l'Union des producteurs agricoles		20
11 h 20	9. Présentation et adoption du rapport des activités 2023-2024 et adoption du Plan d'action et des orientations 2024-2025		30
11 h 50	10. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2023-2024		15
	10.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2024-2025		
12 h 05	11. Désignation des membres du comité grief	VOTE	10
12 h 15	12. Divers		5
12 h 20	13. Levée de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ		–

PROCÈS-VERBAL

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS
PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**
Tenue le 10 novembre 2023
Érablière La Pente Douce, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

PRÉSENCES

Philippine Almodovar Agriculture et Agroalimentaire Canada	Antony Bastien Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Guillaume Bernard Ferme Rivière Salvail SENC	Marlis Trachsel-Bernhard Ferme Persévérance
Esther Boissonneault Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Mathieu Bolduc Union des producteurs agricoles
Annie Borduas Triple-V	Roxanne Bourgault-Parent Ferme Paysannerie
Pascale Daigneault Agriculture et Agroalimentaire Canada	Fatoumata Dembélé Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Jean-Pierre Kack Ferme du Lapin tendre	Frédéric Lagacé Clapier Beaurivage
Patrick Lemire La Financière agricole du Québec	Stéphanie Levasseur Union des producteurs agricoles
Martin Ménard La Terre de chez nous	Martine Paul Ferme du Lapin tendre
Léa Provençal Triple-V	Laurianne Soucy Union des producteurs agricoles
Raphaël Tanguay Ferme Caprilap SENC	Maxime Tessier Laprodéo inc.
Ekrem Zundja Ferme Paysannerie	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Guillaume Bernard, président du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ), ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le plan conjoint du SPLQ à 9 h 10 et souhaite la bienvenue aux producteurs et aux intervenants. Il invite les participants à se présenter.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de nommer M. Guillaume Bernard président d'assemblée.

3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Mme Laurianne Soucy, secrétaire générale du SPLQ, procède à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme Laurianne Soucy fait la lecture de l'avis de convocation que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu par M. Guillaume Bernard.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Marlis Bernhard-Trachsel et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes;
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2022;
7. Mot du président du SPLQ;
8. Présentation et adoption du rapport des activités 2022-2023 et adoption du Plan d'action et orientations 2023-2024;
9. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2022-2023 :
 - 9.1 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2023-2024;
10. Modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins;
11. Divers;
12. Levée de l'assemblée.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2022

La secrétaire générale rappelle que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel le procès-verbal de l'AGA de 2021. Puis, elle procède à un bref survol de celui-ci.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2022.

7. MOT DU PRÉSIDENT

M. Guillaume Bernard informe des différents changements qui sont survenus dans le secteur cunicole québécois au cours des derniers moments, notamment l'acquisition de la Ferme avicole d'Oka par Cunico ltée, tous deux acheteurs signataires de la Convention de mise en marché du lapin de chair. Du côté du secteur cunicole ontarien, un producteur a cessé ses activités d'élevage.

M. Guillaume Bernard rappelle que le contexte économique des dernières années affecte durement les productrices et producteurs du secteur cunicole. Bien que le prix du lapin ait été majoré à trois reprises entre 2021 et 2023, les augmentations n'ont pas été suffisantes pour combler le manque à gagner qui avait été accumulé de 2016 à 2021 où aucune hausse de prix n'avait été accordée durant cette période. En ce sens, le SPLQ souhaite mettre à jour l'étude technico-économique du secteur cunicole, laquelle avait été préparée en 2019. L'actualisation des données de l'étude est un moyen de guider les producteurs dans de futures décisions, entre autres, lors des négociations de prix. En 2023, celles-ci ont permis à consentir aux producteurs une majoration de prix de 0,23 \$ la livre pour tous les lapins de catégories Réguliers et Sous-poids 1 à 3.

Avec tous les changements ayant lieu dans le secteur cunicole québécois, il est souhaité que cela laissera place à davantage de collaboration entre les acheteurs et les producteurs de lapins. Cette collaboration est de mise, compte tenu des différents enjeux auxquels le secteur fait face, notamment le transport, l'abattage ainsi que l'arrimage entre l'offre et la demande.

La prochaine année s'annonce sous les thèmes de l'efficacité sectorielle et du développement de la consommation des produits de lapin du Québec. Ce sont les thèmes qui ont été identifiés comme prioritaires lors de la mise à jour du plan stratégique du secteur cunicole.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022-2023 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2023-2024

La secrétaire générale présente le rapport des activités 2022-2023. Tout d'abord, 20 rencontres du conseil d'administration (CA) ont eu lieu au cours de la dernière année. Lors de la précédente AGA du 25 novembre 2022, cette dernière s'est tenue en présentiel.

Sept producteurs détenaient un total de 5 406 parts de production attribuées (PPA) au 31 juillet 2023; celles-ci étaient réparties en parts de production attribuées régulières, différenciées et producteur-acheteur. Depuis le 1^{er} octobre 2022, il a été convenu d'autoriser les producteurs à produire la totalité de leurs PPA afin d'arrimer l'offre et la demande.

Entre avril et septembre 2023, les administrateurs du SPLQ et les membres du Comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin. Les négociations ont permis d'arriver à conclure une nouvelle entente de prix, l'augmentation des prix a été convenue de la manière suivante : dès le 25 septembre 2023, il y a une majoration de 0,23 \$ la livre pour tous les lapins des catégories suivantes : Réguliers, Sous-poids 1, Sous-poids 2 et Sous-poids 3.

Les producteurs sont informés par l'entremise du bulletin *Messageur cunicole*. D'ailleurs, cette année, il y a eu une publication en février 2023. D'autres communications sont également envoyées par courriel aux producteurs.

Le président et les administrateurs ont représenté les producteurs devant plusieurs instances, comme le conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), et devant plusieurs organismes, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

D'autres projets ont eu lieu durant la dernière année, notamment la reconduction pour une troisième année du projet, agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle et la mise à jour du plan stratégique du secteur cunicole.

Dans cette même lignée, le choix des actions prioritaires prévues dans le Plan d'action 2023-2024 correspond aux cibles inscrites dans le Plan stratégique 2022-2027. Rappelons que ce dernier a retenu deux grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur travailleront au cours des prochaines années. Il est question de l'efficience sectorielle pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur et le développement de la consommation des produits de lapin du Québec. Les prochaines actions sont à définir prochainement entre les intervenants de la filière cunicole, et celles-ci viseront à résoudre les défis structurants associés à chaque cible, qui sont les suivants :

- Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme;
- Accroître l'utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme;
- Adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché;
- Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage, de découpe et de transport;
- Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapins du Québec;
- Maintenir l'engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion;
- Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs;

- Faciliter le développement des produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités 2022-2023 et le Plan d'action 2023-2024.

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2022-2023

M. Mathieu Bolduc, trésorier adjoint et directeur adjoint à la Direction des finances et main-d'œuvre agricole de l'UPA, présente les états financiers. Concernant le bilan financier, celui-ci représente la situation telle qu'elle en date du 31 juillet 2023.

L'examen des états financiers conclut qu'il n'y a aucune irrégularité au niveau des états financiers ainsi qu'aux résultats des activités et des flux de trésorerie du SPLQ pour l'exercice qui s'est terminé au 31 juillet 2023.

Comparativement à la précédente période, les produits et les charges ont diminué respectivement de 19 et de 53 %, ce qui explique l'augmentation marquée des produits sur les charges de la présente période par rapport à la dernière. La diminution des produits s'explique principalement par l'utilisation de la majorité des sommes prévues pour les projets ayant eu lieu en 2022. En ce qui concerne les charges, la baisse est également attribuable aux projets, puis aux services professionnels. Rappelons que le SPLQ a plusieurs dettes, notamment deux envers l'UPA et une obtenue dans le cadre du programme gouvernemental du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes qui devra être remboursé avant le 1^{er} janvier 2024 afin de bénéficier de la radiation partielle de la valeur du prêt, soit de 20 000 \$.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers 2022-2023.

9.1 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2023-2024

Le conseil d'administration recommande de poursuivre l'audition des finances du SPLQ à l'aide d'une mission d'examen, à l'instar de ce qui a été fait pour 2022-2023, et de maintenir la collaboration avec la firme Beauregard & Breault.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2023-2024 par la firme Beauregard & Breault.

10. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PARTS DE PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES LAPINS

Lors des AGA de 2019 et 2020, des résolutions avaient été adoptées pour modifier plusieurs articles du Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins. Bien qu'un travail de refonte du présent règlement ait été réalisé depuis, le projet de modifications réglementaires n'a pas été déposé à la RMAAQ étant donné qu'une démarche de réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de

l'agence de vente est en cours, ce qui suggère que d'autres changements sont à venir. Cette décision est également justifiée par le coût que cela représente pour publier tout texte réglementaire.

Bien qu'aucun projet de résolution n'ait été proposé avant la tenue de l'AGA, toute résolution peut être présentée lors de celle-ci. Les producteurs ont partagé un enjeu d'intérêt général, dont celui du prélèvement de 0,05 \$ la livre du lapin destiné au Fonds de prévoyance.

OBJET : SUSPENSION DU PRÉLEVÉ DE 0,05 \$ LA LIVRE DU LAPIN DÉDIÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE

CONSIDÉRANT que le Fonds de prévoyance a été constitué depuis le 6 novembre 2020 afin de pallier des fluctuations de prix subies par les producteurs lors d'événement imprévisible;

CONSIDÉRANT que les producteurs présents lors de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2023 ont fait part qu'ils préféreraient recevoir la totalité du prix du lapin payé par l'acheteur plutôt que de pallier l'écart de prix des lapins de réforme, de maintenir les volumes d'achat en période estivale et de compenser le possible retard de paiement des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les producteurs présents lors de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2023 ont partagé le besoin d'obtenir ce 0,05 \$ de plus par livre du lapin pour continuer à produire et à faire face aux hausses des coûts de production actuelles.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu de suspendre le prélevé de 0,05 \$ la livre du lapin dédié au Fonds de prévoyance dès que possible, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

11. DIVERS

Aucun point n'est abordé.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Marlis Bernhard-Trachsel et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint du SPLQ à 10 h 56.

MOT DU PRÉSIDENT

Chères productrices et chers producteurs cunicoles,

Autant que 2023 laissait voir de la lumière au bout du tunnel, en 2024 nous replongeons dans une année plus difficile. J'avais espoir que la fusion des deux principaux acheteurs nous apporterait un vent de fraîcheur, mais au contraire, en juin, une demande de réduction des volumes nous a été formulée. C'est une demande de 1 400 lapins de moins par semaine pour la période d'automne et une autre baisse devrait s'en suivre pour janvier. C'est un dur coup que nous devons encaisser après avoir vu nos clapiers rouler à plein depuis presque 2 ans. Ces diminutions sont causées, entre autres, par l'inflation, l'augmentation du prix des protéines et la perte de certains contrats de nos acheteurs. On espère que la situation va se redresser. De nouveaux marchés sont présentement envisagés par nos partenaires.

Pour aider la cause et faire bouger les choses, une requête a été déposée le 7 octobre 2024 au nom de la filière cunicole auprès du MAPAQ pour un projet visant à réaliser des actions stratégiques relatives à la mise en marché du lapin auprès des marchés de la grande distribution et de l'institutionnel (hôtellerie, restauration, institution). Ce projet viendrait resserrer le lien entre nos acheteurs et leurs propres clients, soit les boucheries, les restaurants, les magasins et autres. C'est bien de faire de la publicité pour le consommateur, mais si celui-ci est incapable d'en trouver dans les épiceries, alors c'est la raison pour laquelle on oriente le projet vers ces partenaires commerciaux qui sont stratégiques pour mettre de l'avant le lapin. Souhaitons que nos acheteurs veuillent embarquer dans le bateau et voudront ramer avec nous.

Un autre dossier devrait être en mouvement en 2024-2025, dont celui de l'avenir de l'agence de vente. Cette dernière n'est plus viable en raison du nombre de producteurs qui y participent. Six producteurs passent par le réseau. Trouver une personne pour s'en occuper n'est pas envisageable et le coût de gestion est trop élevé pour le nombre de lapins transigés. Le 10 octobre dernier, une lettre a été envoyée à M. Martin Caron, président général de l'UPA. Dans celle-ci, on réitère de renouveler le mandat pour mettre en place un plan d'abolition de l'agence de vente et de son remplacement par une convention de mise en marché. Nous allons collaborer avec la Direction des affaires juridiques et la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA pour faire avancer ce dossier.

Malgré les hauts et les bas de 2024, nous devons rester positifs. Le dossier de l'agence de vente va nous amener à penser autrement autant pour les producteurs que pour les acheteurs. La solidarité va être encore plus importante qu'avant. Le projet devrait être aussi important pour les plus petits joueurs que les gros.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration. Ça n'a pas été une année très mouvementée en dossiers et projets mais 2025 devrait être différente. Soyons prêts et soyons unis plus que jamais.

Le président,

Guillaume Bernard

RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023-2024

1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et de ses producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner les moyens d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour satisfaire les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits du lapin et d'accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le SPLQ. Il dispose de tous les pouvoirs conférés par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est responsable de l'application du plan conjoint et des règlements associés.

Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché approuvés et homologués par la RMAAQ. Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'UPA.

2. L'ORGANISATION

2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est formé de cinq producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans et sont répartis selon le tableau suivant :

NOM	POSTE		ANNÉE D'ÉLECTION
Frédéric Lagacé Saint-Gilles	N° 1	Vice-président	2024
Maxime Tessier Saint-Tite	N° 2	Administrateur	2022
Guillaume Bernard La Présentation	N° 3	Président	2023
Jean-Pierre Kack Lévis	N° 4	Administrateur	2022
Raphaël Tanguay Saint-Vallier	N° 5	Administrateur par intérim	2023

Au cours de la dernière année financière, le CA du SPLQ s'est réuni à 20 reprises par vidéoconférence.

Les membres du CA se sont partagé les dossiers de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous et ont œuvré en collégialité afin d'aborder les enjeux concernant le fonctionnement de l'organisation, la mise en marché, la production de lapins et la promotion. Deux comités ont été ajoutés en cours d'année pour faire avancer des dossiers d'actualité, soit « Évaluation périodique » et « Transport ».

COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2023-2024

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trachsel	Frédéric Lagacé
Exécutif		X	X		X
Finances	X	X	X	X	X
Négociation et mise en marché	X	X	X		
Promotion, étude de marché et produits finis			X	X	X
Relation avec l'Ontario		X			
Structure de concertation (Table)			X		X
Préparation AGA-AGS ¹ , projets, communications	X	X	X	X	X

¹ Assemblée générale spéciale.

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trchsel	Frédéric Lagacé
Comité évaluation du cahier des charges			X		
Santé Canada			X		
Développements stratégiques	X	X	X	X	X
Journées thématiques	X	X	X	X	X
Représentant au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	X	X			
Stratégie bien-être animal – ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec			X		
Suivi des nouveaux producteurs et mentorat			X		X
Code canadien et production biologique		X	X		
Analyse et revue des règlements et Convention	X	X	X		X
Évaluation périodique	X	X	X	X	X
Transport	X	X	X	X	X
Site Web et réseaux sociaux			X		X

2.2 L’assemblée générale annuelle

Le 10 novembre 2023, se tenait l’AGA des producteurs visés par le plan conjoint et celle des membres du SPLQ à L’Érablière la Pente Douce à Notre-Dame-de-Bon-Conseil. La rencontre a été l’occasion pour les producteurs de discuter des activités réalisées par leur organisation, de connaître la vision et les priorités d’action pour l’année à venir et d’échanger sur le développement du secteur.

Les producteurs ainsi que les participants ont pu prendre connaissance des rapports des activités et financiers pour l’exercice 2022-2023.

Les producteurs et les participants ont également été informés des actions réalisées en lien avec la planification stratégique 2022-2027 et les orientations pour la prochaine année et ont été déterminées. Les activités de mise en marché entreprises par l’agence de vente ont été abordées.

Mme Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente de l’UPA, a pris la parole pour souligner le bon travail des membres du CA et la mobilisation des producteurs. Elle a aussi fait le point sur les dossiers d’actualité de l’UPA, notamment ceux en lien avec le cadre stratégique pour l’agriculture 2023-2028, la protection du territoire agricole et le soutien aux initiatives agroenvironnementales. Elle a enfin réitéré l’appui de l’UPA au fonctionnement de l’organisation et aux activités de mise en marché.

2.3 Le personnel

L'UPA, par l'entremise de l'aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles, offre un soutien, conformément à l'entente établie entre les deux parties. Cette dernière détermine, notamment un nombre d'heures de travail pour les deux employés attirés au SPLQ, soit l'agente de projet agissant comme secrétaire générale et l'adjointe administrative chargée du secrétariat.

Le Service des finances de l'UPA assure la comptabilité, notamment la production des états financiers, la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs, selon les indications des gestionnaires de l'agence de vente.

2.4 Le financement de l'organisation

Le *Règlement sur les contributions des producteurs de lapins* et le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoient des prélèvements pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, les contributions pour soutenir l'organisation et assurer la réalisation des activités sont de :

Plan conjoint	0,42 \$/lapin
Mise en marché	0,072 \$/lapin
Agence de vente	10 \$/transaction

Notons que le Syndicat poursuit le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

3. LA MISE EN MARCHÉ ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2023-2024

3.1 La mise en marché

☞ La gestion des parts de production

Le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit la gestion des parts de production, la mise en marché des lapins, les pénalités et les sanctions ainsi que les règles de gestion et de paiement de surplus.

À chaque réunion du CA, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il prend connaissance des ajustements des parts de production attribuées (PPA) au terme des intervalles et considère l'émission de parts de production ou la réduction des parts de production existantes.

Le CA doit juger du niveau de production réelle pour déterminer si la demande des acheteurs sera satisfaite. Les administrateurs doivent aussi évaluer les éventuels besoins des acheteurs malgré les demandes hebdomadaires assez variables et du fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat.

Ce faisant, au 31 juillet 2024, ce sont 6 producteurs qui détenaient un total de 5 406 PPA, parts de production attribuées différenciées (PPAD) et producteur-acheteur (PPA-PA), réparties comme suit :

- 5 406 PPA;

- 0 PPAD ;
- 15 PPA-PA.

Les producteurs ont été informés en juillet 2024 qu'à compter du 21 octobre de la même année, le niveau de production permis serait établi à 85 % de leurs PPA.

➤ Négociation avec les acheteurs

Le comité de négociation du SPLQ discute régulièrement des meilleures conditions qu'il croit pouvoir obtenir des acheteurs. Au cours de l'exercice, les administrateurs du SPLQ et les membres du comité des acheteurs ont convenu de maintenir la grille de prix pour la fin de l'année 2024 :

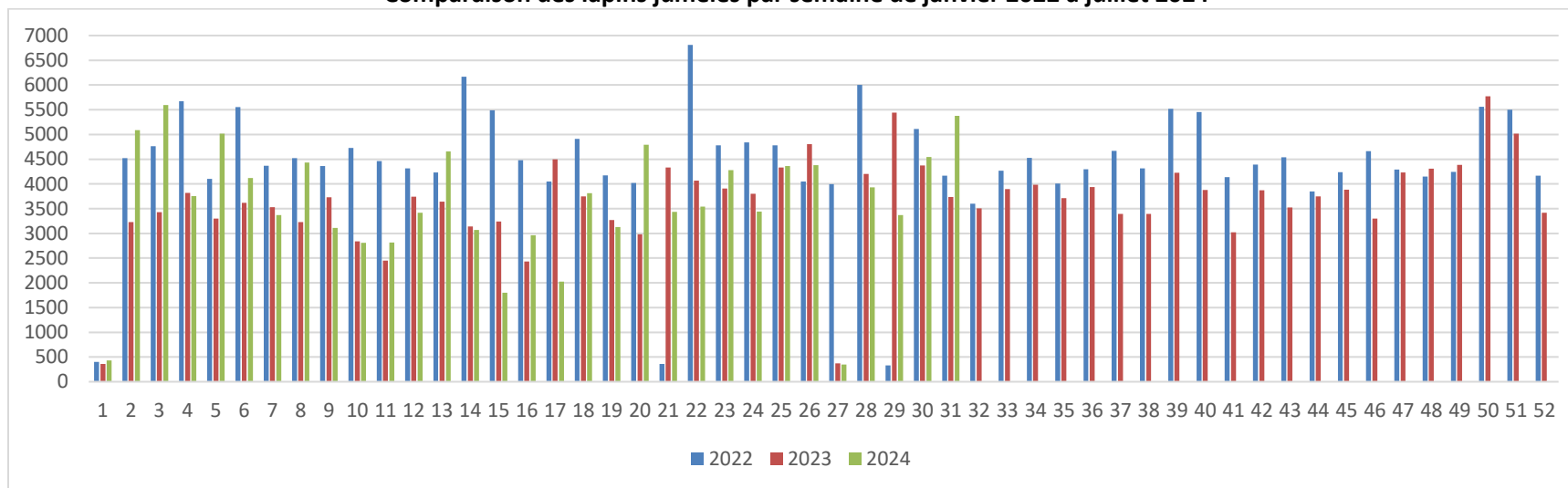
Description	Catégorie	Prix		\$ du kg carcasse
		\$/lb	\$/kg	
Sous poids 1	Moins de 4.74 lb Moins de 2.15 kg	1.26	2.78	5.15
Sous poids 2	4.75 à 4.99 lb 2.16 à 2.27 kg	1.92	4.24	7.84
Sous poids 3	5 à 5.19 lb 2.27 à 2.35 kg	2.10	4.63	8.57
Réguliers	5.20 lb et plus 2.36 kg et plus	2.53	5.58	10.33

Bien que la Convention de mise en marché du lapin de chair (Convention) prévoie à l'article 8 qu'au plus tard le 1^{er} août de chaque année, le Syndicat des producteurs de lapins du Québec et le Comité d'acheteurs se réunissent pour mettre à jour la grille des prix des lapins, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre, il a été convenu de reporter la détermination du prix à un autre moment que celui prévu à la Convention.

↻ Jumelage

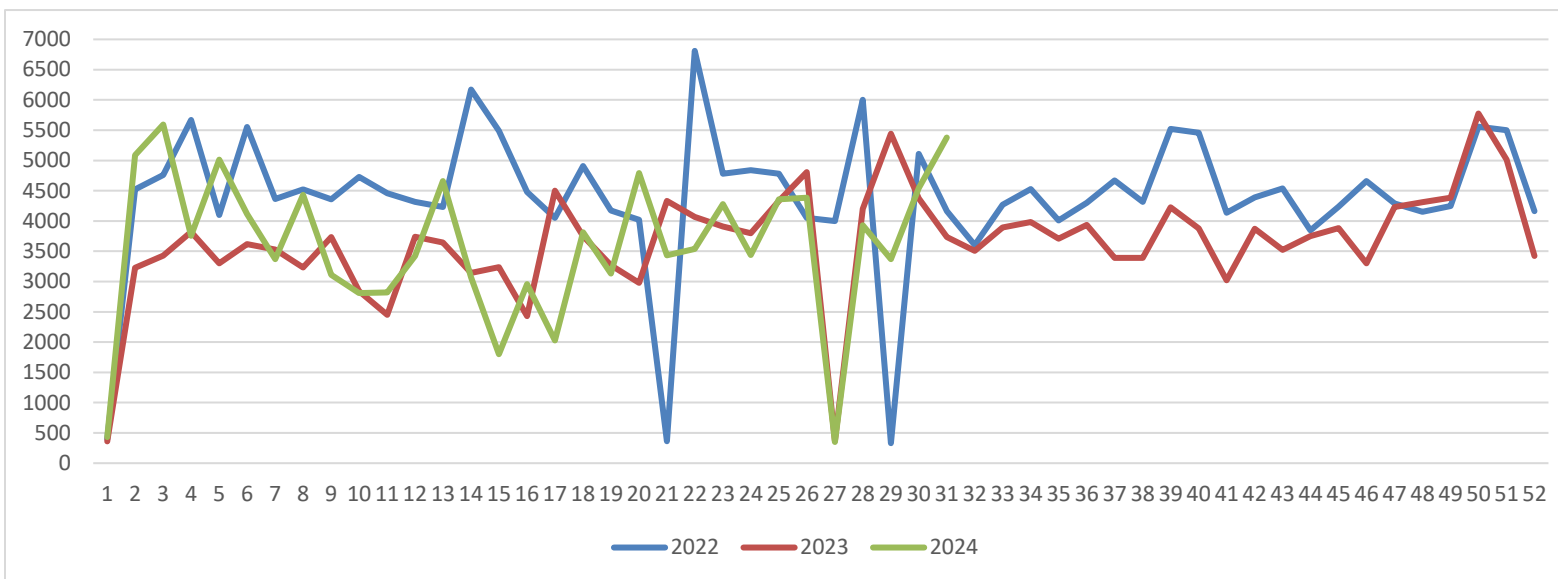
Pour la période de 2023, ce sont 189 995 lapins qui ont été mis en marché, ce qui représente une baisse de près de 17 % par rapport à 2022. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, la tendance des lapins jumelés est à la baisse pour 2023 par rapport à 2022, à l'exception pour les semaines 17, 21, 26, 29 et 48 à 50.

Graphique 1.
Comparaison des lapins jumelés par semaine de janvier 2022 à juillet 2024



De janvier à juillet 2024, 111 210 lapins ont été livrés. Par rapport à la même période en 2023, il y a une légère augmentation de 3 % du nombre de lapins mis en marché qui est observée. Cette augmentation a eu lieu malgré la diminution du nombre de lapins mis en marché par un des producteurs qui, en raison d'une force majeure, a été dans l'impossibilité de livrer son contingent de lapins du 25 février au 12 mai 2024.

Graphique 2.
Comparaison des variations des lapins jumelés par semaine de janvier 2022 à juillet 2024



Un creux est observé à la première semaine des trois années de référence présentées dans le graphique. Cette situation intervient annuellement, puisque l’abattoir de Flinton est fermé à ce moment-ci de l’année. En 2023 et 2024, un autre creux est observé à la 27^e semaine pour la même raison.

Sur une base hebdomadaire, les jumelages ont évolué comme suit :

- 2022 : 4 401 ;
- 2023 : 3 653 ;
- 2024 (moyenne hebdomadaire des lapins jumelés pour les semaines 1 à 31) : 3 587.

Entre 2022 et 2024, le nombre de lapins jumelés par semaine a diminué de 18,5 %. Afin de comparer ces trois années selon la même période, c'est-à-dire de janvier à juillet, le nombre de lapins jumelés par semaine est respectivement de 4 338, 3 470 et 3 587 pour 2022, 2023 et 2024. Pour la première moitié de l'année de 2022 à 2024, une baisse de 17 % est observée.

➔ **Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs**

La saisie des données faites par les acheteurs et les abattoirs est effectuée par les responsables de l'agence de vente et par les services comptables de l'UPA afin de produire les factures aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. Selon les producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable, puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

➔ **Les prix**

Comme prévu dans la Convention, les lapins livrés sont payés au prix établi en fonction de la classe de poids. L'article 61 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* stipule que le Syndicat verse aux producteurs un prix provisoire, par catégorie de lapins, pour les lapins mis en marché, conformément à la confirmation du Syndicat et aux parts de production émises. Ce prix est calculé selon les revenus de ventes et les dépenses anticipées pour la mise en marché des lapins pendant l'intervalle dans lequel s'effectue la livraison. Le prix provisoire est réajusté au besoin pendant un intervalle donné.

Depuis le 25 septembre 2023, les lapins réguliers sont facturés à 2,53 \$/lb. Cette hausse de 0,23 \$/lb s'est répercutée sur les lapins des autres catégories de sous poids.

➔ **Le transport**

Pour l'année 2023-2024, les lapins ont été livrés à deux abattoirs, soit une au Québec (Abattoir Rolland Pouliot & Fils inc. [provincial]) et une en Ontario (Abattoir Flintshire Farms inc. [fédéral]). La majorité des volumes est livrée jusqu'en Ontario; en moyenne, près de 85 % des lapins y sont abattus chaque semaine.

Pour les voyages vers Flinton, le coût et la gestion du transport sont présentement partagés entre l'acheteur et les producteurs. Certaines contraintes sont toujours présentes pour le transport, ce qui entraîne des conséquences sur le jumelage. En effet, les préférences ou les difficultés particulières de chaque producteur s'ajoutent aux contraintes des abattoirs et des transporteurs disponibles. L'agence de vente suggère à tous producteurs de s'assurer d'avoir une entente avec au moins un transporteur pour chaque journée de livraison, dans l'éventualité d'une confirmation de livraison à cette journée.

Le transport pour les lapins vendus aux États-Unis est géré par l'agence de vente, laquelle mandate soit le producteur ou un transporteur externe pour effectuer le transport. Les coûts sont négociés par l'agence de vente, qui s'assure du bon fonctionnement du transport, celui-ci étant facturé par le biais du SPLQ au producteur et à l'acheteur.

3.2 L'information aux producteurs

➤ Notes aux producteurs et informations générales

Le Syndicat émet fréquemment des notes aux producteurs les informant de l'évolution de la mise en marché et des activités en cours. Il répond également régulièrement à toutes les demandes d'information pertinente provenant des producteurs et des différents intervenants intéressés par le secteur cunicole.

3.3 Les représentations et les relations avec divers organismes

Le Syndicat s'implique régulièrement dans des activités de représentation susceptibles d'engendrer des effets positifs sur les producteurs de lapins. Les administrateurs s'assurent, entre autres, que les besoins des producteurs soient connus et que les priorités d'action du Syndicat soient comprises par les intervenants du secteur. Pour y parvenir, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers (voir le tableau « Comités et partage des dossiers 2023-2024 » aux pages 16 et 17.

Le président et les administrateurs ont ainsi représenté les producteurs devant plusieurs instances et plusieurs organismes, comme le conseil général de l'UPA, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), La Financière agricole du Québec (FADQ), le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) et bien d'autres.

➤ L'Union des producteurs agricoles

L'UPA représente tous les producteurs agricoles et le SPLQ y est affilié. Conséquemment, le Syndicat occupe un siège au conseil général de l'UPA. Il est ainsi en mesure de faire valoir les besoins des producteurs et d'améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

L'appui et l'expertise de l'UPA sont essentiels et même vitaux pour le secteur cunicole, considérant qu'elle soutient les producteurs de lapins et le développement de nouvelles productions. Le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur les différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative.

➤ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

À différents moments au cours de l'année, les administrateurs se sont entretenus avec les responsables du MAPAQ afin d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui financier et politique ainsi que de connaître davantage les attentes gouvernementales. Pour l'élaboration du Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie cunicole du Québec, le SPLQ a collaboré à plusieurs reprises avec les responsables du MAPAQ. Ce Portrait a permis de dresser un profil évolutif et comparatif du secteur cunicole. Les informations à retenir sont les suivantes :

- Les priorités de recherche et d'innovation du secteur sont l'amélioration de la production ainsi que l'accroissement de l'efficacité de la mise en marché, de l'abattage et de la transformation;
- La coordination des jumelages hebdomadaires est un défi récurrent pour le secteur;
- En ce qui concerne le transport, la dispersion géographique des éleveurs et la continuité de l'abattage en Ontario pour la majorité de la production québécoise posent des défis importants pour l'organisation du transport;

- Le coût de l'alimentation, la faible productivité des lapines et leurs performances alimentaires sont les principaux paramètres qui affectent la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

La dynamisation de la Table de concertation cunicole, grâce à un soutien financier du MAPAQ, a notamment permis d'être en contact étroit avec plusieurs responsables du secteur afin de trouver des solutions, depuis l'arrêt de l'abattage de lapins par l'Abattoir Ducharme en août 2021.

↻ La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La RMAAQ est l'organisme chargé d'assurer l'application des lois et des règlements touchant à la mise en marché. Le président et la permanence du Syndicat s'assurent de la bonne collaboration avec celle-ci.

Les documents réglementaires à jour sont disponibles ici :

- *Règlement général du SPLQ* :
www.rmaaq.gouv.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf
- *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* :
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/M-35.1,%20R.%202014.1.pdf>

↻ La Financière agricole du Québec

L'état de la production, du marché et du secteur cunicole québécois a été fréquemment partagé avec la FADQ, notamment dans le cadre des rencontres de la structure de concertation cunicole. Son soutien est vital pour l'établissement et la consolidation d'entreprises cunicoles professionnelles respectant les dernières normes en matière de santé et de bien-être animal. Grâce à l'appui financier et logistique de la FADQ, dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques, l'étude technico-économique du secteur cunicole québécois a été mise à jour par le CECPA. Les résultats finaux de cette mise à jour seront présentés d'ici la fin de l'année 2024.

↻ La Table de concertation du secteur cunicole

Présidée par M. Marcel Savoie de Cunico ltée, la Table de concertation du secteur cunicole s'est penchée, en 2023-2024, sur une multitude d'enjeux en lien, notamment, avec le transport.

4. LES ACTIVITÉS 2023-2024 ET LES PROJETS 2024-2025

Bien que les ressources financières du Syndicat soient limitées pour la réalisation d'activités, notamment de promotion et de recherche ainsi que pour la mise en œuvre de projets divers, ces thématiques constituent toujours des priorités d'action. La dernière année n'a pas fait exception. Le Syndicat a concentré ses efforts autour de deux principaux défis, qui ont été identifiés par les intervenants de la filière lors du dernier exercice de planification stratégique : améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme et adapter la structure ainsi que le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché.

4.1 Projets

➤ Étude technico-économique en production cunicole au Québec

Le Syndicat bénéficie d'un appui financier de la FADQ dans le cadre du programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques afin de collaborer avec le CECPA à la réalisation d'un projet visant à déterminer, quantifier et analyser les facteurs économiques clés pour la rentabilité des entreprises et la viabilité du secteur cunicole.

Partant du constat que depuis la réalisation de la première étude technico-économique en 2018, l'environnement d'affaires du secteur cunicole a grandement évolué en raison du contexte économique et de la professionnalisation du métier d'agriculteur, la filière cunicole estime que la mise à jour des résultats de celle-ci est bénéfique pour l'ensemble des maillons du secteur, entre autres, pour améliorer son efficacité.

➤ Réflexion portant sur la structure de l'agence de vente des lapins

À partir de 2022, le Syndicat a entrepris une démarche de réflexion quant à la structure et le fonctionnement de l'organisation de la mise en marché de son secteur. Diverses raisons ont amené le Syndicat à entamer une telle démarche de réflexion sur l'avenir de la structure et du fonctionnement de l'organisation de mise en marché du secteur, entre autres, la diminution constante du nombre de producteurs cunicoles au cours des dernières années, l'insuffisance de la masse critique nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement de l'agence de vente et les différents enjeux spécifiques au secteur, notamment la faible mise en valeur des produits, la méconnaissance et le manque de visibilité des produits auprès des consommateurs, l'accès aux abattoirs et au marché du détail.

Compte tenu des ressources limitées du SPLQ, la démarche entreprise par l'organisation a bénéficié d'un accompagnement de l'Union par le biais du Fonds d'expertise et de stratégie. Au cours de cette démarche, des objectifs précis visaient, notamment à :

- analyser et revoir au besoin, la structure et le fonctionnement de l'organisation afin de pérenniser les activités de mise en marché collective du secteur cunicole;
- réaliser un diagnostic des forces, faiblesses, menaces et opportunités de la structure actuelle;
- réaliser une analyse de la structure de financement et des coûts des activités du plan conjoint et de l'agence de vente;
- évaluer les formes de mise en marché collective prévues par la loi sur la mise en marché pour alléger la structure actuelle;
- identifier des pistes d'amélioration pour optimiser la gestion de la mise en marché des lapins;
- présenter les pistes de solutions au SPLQ.

4.2 LE PLAN D'ACTION 2023-2024

Le choix des actions prioritaires pour 2023-2024 s'est effectué à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2022-2027, réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil en 2023. Rappelons que ce Plan a retenu deux grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur et, plus particulièrement, les producteurs et leur organisation travailleront au cours des prochaines années :

Cible 1 – L’efficacité sectorielle (de la ferme à la table) pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur;

Cible 2 – Le développement de la consommation des produits de lapin du Québec.

La cible 1 aborde quatre défis structurants qui font consensus :

Défi 1. Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme;

Défi 2. Accroître l’utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme;

Défi 3. Adapter la structure et le fonctionnement de l’agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché;

Défi 4. Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d’abattage, de découpe et de transport.

La cible 2 comporte également quatre défis qui font consensus :

Défi 1. Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapin du Québec;

Défi 2. Maintenir l’engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion;

Défi 3. Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs;

Défi 4. Faciliter le développement de produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2024

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

ET ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2024

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de lapins du Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui comprennent le bilan au 31 juillet 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de lapins du Québec au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beaugard & Breault, CPA inc.

Beaugard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur

Par Pierre Breault, CPA auditeur
Mirabel, le 4 octobre 2024



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2024

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 8

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

(Non audité)

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Administration	Agence de vente	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Contributions	83 468	17 299	100 767	117 726
Projets				48 128
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000		20 000	
Produits d'abattage		31 920	31 920	25 251
Intérêts et autres produits	98		98	48 017
	<u>103 566</u>	<u>49 219</u>	<u>152 785</u>	<u>239 122</u>
CHARGES				
Instances et direction générale	11 496		11 496	11 740
Projets				39 510
Services professionnels	21 457	22 028	43 485	67 692
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	3 967		3 967	4 087
Loyer et entreposage	78	396	474	559
Assurances	1 595		1 595	1 552
Frais de bureau et abonnements	272		272	127
Télécommunications	291		291	159
Créances irrécouvrables (recouvrés)		(4 548)	(4 548)	4 548
Dépenses d'abattage		30 343	30 343	24 418
	<u>39 156</u>	<u>48 219</u>	<u>87 375</u>	<u>154 392</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS				
	<u>64 410</u>	<u>1 000</u>	<u>65 410</u>	<u>84 730</u>
AUTRES PRODUITS (note 4)				
Gain sur radiation de frais de retard	4 475		4 475	4 475
Gain sur radiation de dette	12 000		12 000	12 000
	<u>16 475</u>		<u>16 475</u>	<u>16 475</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	<u>80 885</u>	<u>1 000</u>	<u>81 885</u>	<u>101 205</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

2

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

(Non audité)

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	Administration (non affecté)	Agence de vente (affecté)	Total
	\$	\$	\$
ACTIF NET (NÉGATIF) AU DÉBUT	465 068	(658 714)	(193 646)
Excédent des produits sur les charges	<u>80 885</u>	<u>1 000</u>	<u>81 885</u>
ACTIF NET (NÉGATIF) À LA FIN	<u>545 953</u>	<u>(657 714)</u>	<u>(111 761)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

3

BILAN

31 JUILLET 2024

(Non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	231 303	171 578
Débiteurs (note 5)	213 850	189 042
Frais payés d'avance	<u>456</u>	<u>492</u>
	<u>445 609</u>	<u>361 112</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	393 365	302 278
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>12 000</u>	<u>72 000</u>
	405 365	374 278
DETTE À LONG TERME (note 7)	<u>152 005</u>	<u>180 480</u>
	<u>557 370</u>	<u>554 758</u>
ACTIF NET (NÉGATIF)		
Administration - non affecté	545 953	465 068
Agence de vente - affecté	<u>(657 714)</u>	<u>(658 714)</u>
	<u>(111 761)</u>	<u>(193 646)</u>
	<u>445 609</u>	<u>361 112</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

4

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

(Non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	81 885	101 205
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur radiation de frais de retard	(4 475)	(4 475)
Gain sur radiation de dette	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u>65 410</u>	<u>84 730</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(24 808)	(7 295)
Frais payés d'avance	36	(139)
Créditeurs	91 087	(26 654)
Apports reportés		<u>(8 754)</u>
	<u>66 315</u>	<u>(42 842)</u>
	<u>131 725</u>	<u>41 888</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(72 000)</u>	<u>(12 000)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	59 725	29 888
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>171 578</u>	<u>141 690</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>231 303</u></u>	<u><u>171 578</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 JUILLET 2024****(Non audité)****1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint, la mise en marché et la promotion du lapin. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers du Syndicat des producteurs de lapins du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration sert à l'administration du plan conjoint et à la promotion du lapin.

Le fonds de l'agence de vente sert à la mise en marché des lapins.

Comptabilisation des produits

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés à titre de produits en fonction du nombre de lapins mis en marché, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente de lapins sont comptabilisés à titre de produits lorsque la livraison est effectuée, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits des projets collectifs sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(Non audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre organisme affilié qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3 - OPÉRATIONS DE L'AGENCE DE VENTE

Les débiteurs et les créditeurs liés à l'Agence de vente proviennent de transactions conclues en vertu du Règlement sur la vente en commun des lapins, selon lequel le Syndicat perçoit les sommes des acheteurs et remet aux producteurs le produit de la vente des lapins.

Les produits de la vente de lapins et les paiements aux producteurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2024 totalisent 2 766 819 \$ (2 838 558 \$ en 2023).

4 - AUTRES PRODUITS

Tant que le Syndicat respecte les modalités de remboursement selon la reconnaissance de dette intervenue avec l'Union des producteurs agricoles en novembre 2013, l'UPA annulera l'équivalent en capital remboursé et des frais de retard par tranche annuelle de 4 475 \$.

5 - DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Acheteurs	207 825	189 042
L'Union des producteurs agricoles	6 025	
	<u>213 850</u>	<u>189 042</u>

6 - CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Producteurs - achats de lapins	323 821	274 794
Dépôts de garantie	52 503	17 332
L'Union des producteurs agricoles	10 971	6 774
Taxes à la consommation	281	1 101
Déplacement et représentation (administrateurs)	4 209	272
Autres	1 580	2 005
	<u>393 365</u>	<u>302 278</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(Non audité)

7 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>			
	\$	\$			
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles, d'une valeur nominale de 417 233 \$, composé d'un montant en capital de 350 104 \$ et de frais de retard de 67 129 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$, échéant en juillet 2028. Tant que les modalités de remboursement seront respectées, l'UPA annulera annuellement un montant de 12 000 \$ de capital et 4 475 \$ de frais de retard.					
Capital	96 104	120 104			
Frais de retard	17 901	22 376			
	114 005	142 480			
Emprunt du Fonds de défense professionnelle de l'UPA, d'une valeur nominale de 50 000 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$ à compter d'août 2028.	50 000	50 000			
Prêt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes remboursé dans l'exercice.		60 000			
	164 005	252 480			
Versements échéant au cours du prochain exercice	12 000	72 000			
	152 005	180 480			
Les versements des cinq prochains exercices sont les suivants:					
	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>
	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$

8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ

Le Syndicat est affilié à L'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
CHARGES		
Instances et direction générale, services professionnels, contributions, loyer et entreposage, frais de bureau et abonnements, assurances et télécommunications	56 692	61 348

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur établie et acceptée par les parties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(Non audité)

9 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Syndicat (agence de vente) tire une partie de ses revenus, soit environ 62 %, (63% en 2023) d'un seul client. Si ce client cessait de faire affaire avec le Syndicat, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues à leur budget serait remise en question.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses débiteurs.

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES MEMBRES DU SYNDICAT DES
PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin
du Québec**

**Le 15 novembre 2024
Érablière La Pente Douce**



Le 18 octobre 2024

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

Date :	Le 15 novembre 2024
Heure :	Inscription : 8 h 30 Début de l'assemblée : 9 h
Lieu :	L'Érablière la Pente Douce 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

DATE : Le 15 novembre 2024
HEURE : après l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint

DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Vous trouverez ci-joint les projets d'ordre du jour de ces assemblées ainsi que les procès-verbaux des assemblées tenues le 10 novembre 2023.

IMPORTANT : Prenez note que les producteurs visés par le plan conjoint seront appelés à voter sur la réorganisation de la mise en marché du lapin de chair. En effet, un état de la situation sera présenté et une recommandation sera ensuite formulée afin de mettre à exécution un plan de travail visant à abolir l'agence de

vente et le contingentement et à les remplacer par une convention de mise en marché. Il s'agit de changements importants aux règles de mise en marché actuelles; vous êtes donc attendus en grand nombre.

Le déroulement de cette journée suivra la procédure d'assemblée délibérante (annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*).

Les différents votes se feront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*. Pour rappel, le vote par procuration est réservé aux personnes morales et, dans un tel cas, une procuration devra être fournie au SPLQ. Vous pouvez transmettre votre procuration par courriel à lapins@upa.qc.ca ou encore la fournir au moment de votre inscription.

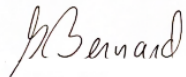
Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur le lapin du Québec sera servi au coût de 30 \$ par personne. **Veillez noter que le paiement du repas se fera sur place; nous vous prions d'apporter le montant exact en argent comptant.**

Afin d'obtenir le nombre exact de convives, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à lapins@upa.qc.ca avant le 28 octobre 2024.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'G. Bernard'.

Guillaume Bernard

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Le 15 novembre 2024

Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
13 h 30	1. Ouverture de l'assemblée	5
13 h 35	2. Nomination d'un président d'assemblée et rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
13 h 40	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
13 h 45	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
13 h 50	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2023	5
13 h 55	6. Présentation et adoption du rapport des activités 2023-2024	10
14 h 05	7. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2023-2024 7.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2024-2025	10
14 h 15	8. Présentation de Dr Antony Bastien sur la maladie hémorragique du lapin et le Programme intégré de santé animale du Québec	45
15 h	9. Message des administrateurs du SPLQ	15
15 h 15	10. Élection d'un administrateur (poste 1)	VOTE 15
15 h 30	11. Divers	15
15 h 45	12. Levée de l'AGA des membres du SPLQ	–

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 10 novembre 2023

Érablière La Pente Douce, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

PRÉSENCES

Philippine Almodovar, Agriculture et Agroalimentaire Canada	Antony Bastien, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Guillaume Bernard, Ferme Rivière Salvail SENC	Marlis Trachsel-Bernhard, Ferme Persévérance
Esther Boissonneault, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Mathieu Bolduc, Union des producteurs agricoles
Annie Borduas, Triple-V	Roxanne Bourgault-Parent, Ferme Paysannerie
Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada	Fatoumata Dembélé, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre	Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage
Patrick Lemire, Financière agricole du Québec	Stéphanie Levasseur, Union des producteurs agricoles
Martin Ménard, La Terre de chez nous	Martine Paul, Ferme du Lapin tendre
Léa Provençal, Triple-V	Laurianne Soucy, Union des producteurs agricoles
Raphaël Tanguay, Ferme Caprilap SENC	Maxime Tessier, Laprodéo inc.
Ekrem Zundja, Ferme Paysannerie	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 13 h 13, M. Guillaume Bernard ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ). Il remercie les participants d'être présents.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Marlis Bernhard-Trachsel, il est unanimement résolu de nommer M. Guillaume Bernard président d'assemblée.

3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La secrétaire générale, Mme Laurianne Soucy, fait la lecture de l'avis de convocation que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme présenté.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu par M. Guillaume Bernard.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Marlis Bernhard-Trachsel et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté ci-dessous.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes;
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2022;
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2022-2023;
8. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2022-2023;
- 8.1. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2023-2024;
9. Présentation de Dr Annie Borduas et discussion portant sur les soins vétérinaires;
10. Message des administrateurs du SPLQ;
11. Mot de la représentante de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités;
12. Élection des administrateurs (postes 3 et 5);
13. Désignation des membres du comité grief;
14. Divers;
15. Levée de l'assemblée.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2022

La secrétaire générale rappelle que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022. Puis, elle effectue un bref survol du procès-verbal.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 25 novembre 2022.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022-2023

Le rapport des activités 2022-2023 a déjà été présenté lors de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint. Si d'autres questions surviennent, les participants sont invités à les poser.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de l'adopter.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2022-2023

Les états financiers vérifiés 2022-2023 ont été approuvés par le conseil d'administration et ont déjà été présentés lors de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2022-2023.

8.1. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023

Il est rapidement rappelé que l'auditeur externe retenu pour procéder à la mission d'examen 2022-2023 lors de l'AGA des producteurs visés par le plan conjoint est Beaugard & Breault.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Frédéric Lagacé il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2022-2023 par la firme Beaugard & Breault.

9. PRÉSENTATION DE DRE ANNIE BORDUAS ET DISCUSSION PORTANT SUR LES SOINS VÉTÉRINAIRES

Dre Annie Borduas fait un survol des différentes maladies pouvant toucher les lapins, notamment l'entérotaxémie, l'entéropathie mucoïde et la maladie hémorragique du lapin. Lors de la présentation de chaque maladie, Dre Annie Borduas explique les causes, les signes cliniques et les traitements associés à celle-ci. En ce qui concerne les traitements, elle entre davantage dans les détails pour certains vaccins et médicaments intégrés dans la moulée ou l'eau.

Dre Annie Borduas a invité Dr Antony Bastien, responsable Réseau aviaire et cunicole, pour présenter le Réseau d'alerte et d'information zoonitaire (RAIZO) aux producteurs cuniques. Le RAIZO couvre différents secteurs afin de surveiller les risques zoonitaires auxquels ces derniers peuvent être confrontés. Dans le cas du secteur cunicole, la maladie hémorragique du lapin est surveillée de près, puisqu'elle représente des conséquences significatives sur la santé animale et l'économie si elle se propage. D'ailleurs, elle est considérée comme une maladie à notification immédiate par le gouvernement du Canada, ce qui implique que tout cas doit être signalé immédiatement à un organisme gouvernemental précis en cas de diagnostic positif ou de suspicion. En date du 10 novembre 2023, seulement un cas de maladie hémorragique virale du lapin a été détecté au Québec. Comme il s'agit d'un virus très résistant dans l'environnement et causant un haut taux de mortalité chez les lapins, plusieurs actions sont mises en oeuvre pour prévenir et limiter la propagation de la maladie, notamment par l'extension de la surveillance de la maladie aux animaux domestiques, la sensibilisation des propriétaires de lapin domestique de la vaccination pour prévenir la maladie et la communication entre les agents de la faune lorsqu'il y a des cas de maladie chez les lapins sauvages ou les lièvres.

Il existe un Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) qui déploie un ensemble de mesures en vue d'améliorer les pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux à la ferme. Le secteur

cunicole n'est pas actuellement couvert par ce programme. Des démarches seront entreprises par le SPLQ afin de connaître les procédures d'intégration du secteur cunicole parmi les secteurs admissibles au PISAQ.

10. MESSAGE DES ADMINISTRATEURS DU SPLQ

Les administrateurs ont plusieurs défis à relever au cours de la prochaine année. Ils souhaitent que l'année 2024 soit marquée davantage par de nombreuses réalisations que celle de 2023. Il n'en demeure pas moins que le travail et la collaboration entre les administrateurs ont permis de maintenir une mise en marché efficace et de poursuivre la démarche de réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de l'agence de vente.

11. MOT DU REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES AUTRES INVITÉS

Représentante de l'Union des producteurs agricoles

Mme Stéphanie Levasseur rappelle qu'elle est en poste à titre de deuxième vice-présidente de l'UPA depuis deux ans et qu'elle est chargée du dossier du secteur cunicole. Elle présente les principaux dossiers auxquels l'UPA a travaillé au cours de la dernière année. L'UPA participe à de nombreuses consultations, notamment celles en lien avec la modernisation du régime de protection du territoire agricole et l'encadrement du travail des enfants. En contexte économique difficile, elle rappelle que le secteur agricole est plus que jamais sous pression en raison des conséquences de l'inflation, de l'augmentation des coûts de production et de la flambée des taux d'intérêt. L'UPA continue de mettre de l'avant les enjeux des producteurs et du secteur agricole auprès des gouvernements.

Mme Levasseur soutient que l'UPA va continuer à appuyer le Syndicat dans ses démarches de restructuration de la mise en marché des lapins.

12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (POSTES 3 ET 5)

Mme Laurianne Soucy rappelle que les postes 3 et 5 sont en élection.

Aucune candidature n'a été soumise avant la tenue de l'AGA, conformément au Règlement, c'est-à-dire au moins 30 jours et dont la candidature est appuyée par trois autres membres.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Raphaël Tanguay et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de nommer Mme Stéphanie Levasseur comme présidente d'élection et Mme Laurianne Soucy comme secrétaire du scrutin.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu de nommer Mme Esther Boissonneault et M. Patrick Lemire comme scrutateurs.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance des élections.

Une seule mise en candidature est soumise pour le poste 3, soit celle de M. Guillaume Bernard. Celle-ci est proposée par Mme Martine Paul et appuyée par M. Frédéric Lagacé. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 3 du conseil d'administration.

Une seule mise en candidature est soumise pour le poste 5, soit celle de Mme Marlis Bernhard-Trachsel. Celle-ci est proposée par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Jean-Pierre Kack. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 5 du conseil d'administration.

Le CA 2023-2024 du SPLQ est donc ainsi formé de :

- M. Frédéric Lagacé, vice-président, poste n° 1
- M. Maxime Tessier, administrateur, poste n° 2
- M. Guillaume Bernard, président, poste n° 3
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur, poste n° 4
- Mme Marlis Trachsel-Bernhard, administratrice, poste n° 5

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu de lever la séance des élections.

13. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES GRIEFS

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Frédéric Lagacé et appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu que M. Raphaël Tanguay et Mme Martine Paul soient désignés comme producteurs au comité des griefs du SPLQ.

14. DIVERS

Aucun point n'est abordé.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par M. Raphaël Tanguay et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des membres du SPLQ à 15 h 20.

ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2023-2024

Plusieurs priorités d'action ont été déterminées lors de l'AGA des membres, en 2023, à partir du Plan stratégique 2022-2027. Lors de la dernière année, les actions réalisées se sont ainsi principalement articulées autour de deux principales cibles et de leurs quatre défis respectifs formulés présentés dans le tableau suivant :

Cibles	Enjeux	Défis	Actions réalisées en 2023-2024
L'efficacité sectorielle (de la ferme à la table) pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur	La maîtrise des facteurs de productivité et d'efficacité à la ferme	Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme	Mise à jour de l'étude technico-économique en production cunicole au Québec
		Accroître l'utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme	Mise en place d'un programme intégré de santé animale du Québec pour le secteur cunicole
	Un système de mise en marché efficace	Adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché	Réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de l'agence de vente
	Système de transport et une structure d'abattage optimisée	Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage, de découpe et de transport	Veille des opportunités d'abattage au Québec
Le développement de la consommation du lapin du Québec	Des produits de lapin du Québec	Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapin du Québec	Évaluation des offres de copublicité d'Aliments du Québec
		Maintenir l'engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion	

Cibles	Enjeux	Défis	Actions réalisées en 2023-2024
	Des produits de lapin du Québec sont disponibles pour répondre aux attentes des consommateurs	<p>Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs</p> <p>Faciliter le développement des produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs</p>	Bilan des retombées de la campagne promotionnelle 2021-2022

PRIORITÉS D'ACTION 2024-2025

Le choix des actions prioritaires pour 2024-2025 s'effectuera prochainement, en collaboration avec la Table de concertation cunicole, et ce, à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2022-2027, dont la réalisation a été confiée à la firme Forest Lavoie Conseil. Le présent plan a retenu deux grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

Cible 1 – L'efficacité sectorielle (de la ferme à la table) pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur.

Cible 2 – Le développement de la consommation des produits de lapin du Québec.

La cible 1 aborde quatre défis structurants qui font consensus :

- Défi 1.** Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme;
- Défi 2.** Accroître l'utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme;
- Défi 3.** Adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché;
- Défi 4.** Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage, de découpe et de transport.

La cible 2 comporte également quatre défis qui font consensus :

- Défi 1.** Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapin du Québec;
- Défi 2.** Maintenir l'engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion;
- Défi 3.** Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs;
- Défi 4.** Faciliter le développement de produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été transmise pour étude au SPLQ en vue de l'AGA au moins soixante jours avant la date de l'assemblée. Cependant, l'ordre du jour peut être amendé afin d'y ajouter un sujet de délibération, s'il y a urgence et qu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les deux tiers des membres présents se prononcent pour l'amendement, sauf pour une modification aux règlements généraux et pour une élection.

NOTES



**Le lapin
du Québec**